Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20261103-DELIB_133_2026-DE

SPL Equipements du Morbihan

Rapport de la société SPL EQUIPEMENTS DU MORBIHAN
Sur la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Conformément à l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales et de l'article D1524-7 issu du décret n°2022-1406 du 04 novembre - art.1 relatif au rapport à produire par la société à la collectivité territoriale actionnaire dans les 3 mois suivant l'assemblée générale sur le dernier exercice comptable.

Applicable depuis le 1er janvier 2023.

I/ Présentation de la société

Adresse du siège social	Hôtel du Département – 2 rue de Saint Tropez – 56000 VANNES

Gouvernance	Président	Denis BERTHOLOM
	Administrateur(s) représentant la collectivité territoriale	Gérard PIERRE Myrianne COCHE Marie LE BOTERFF Alain GUIHARD Marie-Odile JARLIGANT Christine PENHOUET Thierry POULAIN Françoise BALLESTER
	Autres administrateurs	Stéphane LOHEZIC Alain CARIS Noël PAUL (Président Assemblée Spéciale et représentant au CA) *Annaïck HUCHET (membre assemblée spéciale)* *Patrick LE DIFFON (membre assemblée spéciale)* Pierre LE RAY Dominique RIGUIDEL Morgane RETHO David ROBO Michel TOULMINET Marc BOUTRUCHE

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20261103-DELIB_133_2026-DE

Dates clés historiques	07/02/2014 : création 11/12/2014 : entrée au capital de d'AQTA 17/12/2015 : entrée au capital de la CCBI 16/09/2016 : entrée au capital de la ComCom de la Presqu'ile de Rhuys (transféré à GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLO) 13/12/2018 : entrée au capital de QUESTEMBERT COMMUNAUTE et de PLOERMEL COMMUNAUTE 27/06/2022 : entrée au capital de la Ville de VANNES 05/12/2024 : augmentation du capital de 225 000,00 € à 270 000,00 € 05/12/2024 : entrée au capital de la Ville de LORIENT 05/12/2024 : entrée au capital de LORIENT AGGLOMERATION 05/12/2024 : création d'une Assemblée Spéciale regroupant ARC SUD BRETAGNE, la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer et PLOERMEL COMMUNAUTE 19/11/2025 : entrée au capital de la ville de Lanester

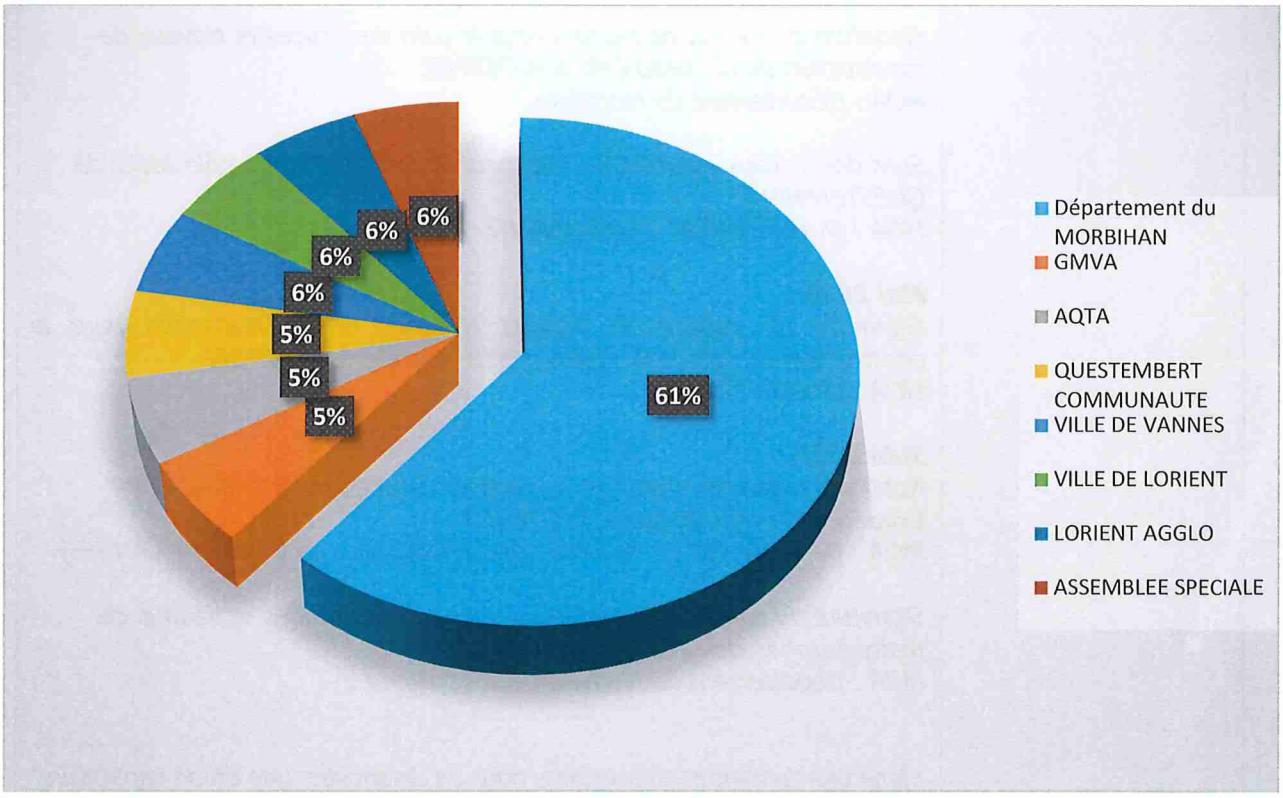
Objet social	La société a pour objet, dans le cadre de conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclues avec ses actionnaires prenant la forme de missions d'assistance spécialisée, de mandats ou de conduites d'opérations : - de réaliser toutes études portant sur leur patrimoine immobilier existant ou futur, - de construire tous équipements neufs, de réaliser tous travaux de démolition, de rénovation, de reconstruction ou d'extension d'équipements existants, - de procéder à la vente de leurs biens et équipements immobiliers et, dans ce cadre, de réaliser à leur demande : o toutes les démarches administratives nécessaires, en particulier les différents diagnostics exigés par la loi ou la réglementation en vigueur et, plus généralement, de réunir ou de faire établir tous documents utiles à la vente, o des travaux de rénovation préalables à la vente, o des travaux de déconstruction ou de démolition, de dépollution et, plus généralement, tous travaux permettant d'aboutir tout au plus à la livraison d'un terrain nu sans que l'opération en cause puisse être qualifiée d'opération d'aménagement au sens de la réglementation en vigueur. La société exercera ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire. D'une manière générale, la société pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20261103-DELIB_133_2026-DE

ACTIONNAIRES ET CAPITAL

ACTIONNAIRE	REPRESENTANT	NOMBRE DE SIEGES	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL SOUSCRIT
Département du MORBIHAN	Denis BERTHOLOM	11	1 650	165 000 €
GMVA	Pierre LE RAY	1	150	15 000 €
AQTA	Dominique RIGUIDEL	1	150	15 000 €
QUESTEMBERT COMMUNAUT	Morgane RETHO	1	150	15 000 €
VILLE DE VANNES	David ROBO	1	150	15 000 €
VILLE DE LORIENT	Michel TOULMINET	1	150	15 000 €
LORIENT AGGLO	Marc BOUTRUCHE	1	150	15 000 €
ASSEMBLEE SPECIALE	Noël PAUL	1	150	15 000 €
CC DE BELLE ILE EN MER	*Annaïck HUCHET*			
ARC SUD BRETAGNE	*Noël PAUL*			
PLOERMEL COMMUNAUTE	*Patrick LE DIFFON*			
LANESTER	*Gilles CARRERIC*			
		18	**2 700**	**270 000 €**

REPARTITION DU CAPITAL



Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20261103-DELIB_133_2026-DE

Domaines d'activité	Réalisation d'études, construction d'équipements neufs, travaux de démolition, de rénovation, vente de biens et équipements immobiliers

Salariés : /		En nombre : /	En ETP : /

Principales activités de l'année	• Concernant la collectivité territoriale (ARC SUD BRETAGNE) *RAS* ***Perspectives de développement :*** *Etude prospective parcs d'activités* *MOA : ARC SUD BRETAGNE* • Concernant les autres actionnaires ***Janvier 2025 :*** *Lancement consultation des travaux pour l'opération du Collège Saint Exupéry et Complexe sportif à VANNES* *MOA : Département du Morbihan (avec délégation de la Ville de VANNES)* *Signature du contrat de mandat pour le suivi des études et travaux de construction du nouveau CMS à PLOERMEL* *MOA : Département du Morbihan* *Suivi des travaux sur l'année 2025 pour la construction du pôle social de QUESTEMBERT* *MOA : QUESTEMBERT COMMUNAUTE* ***Mai 2025 :*** *Signature du contrat de mandat d'études et de réalisation pour la construction du Centre de Secours et d'Incendie à INGUINIEL* *MOA : LORIENT AGGLO* ***Juin 2025 :*** *Notification des marchés de travaux pour l'opération du Collège Saint Exupéry et Complexe sportif à VANNES* *MOA : Département du Morbihan (avec délégation de la Ville de VANNES)* *Signature du contrat de mandat pour le suivi des études et travaux de restructuration de l'internat de PONTIVY* *MOA : Département du Morbihan* *Signature du contrat d'assistance pour un diagnostic, une étude capacitaire et un AMI, sur le site de Kerentrech à LORIENT*

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20261103-DELIB_133_2026-DE

	MOA : VILLE DE LORIENT *Signature du contrat pour la réalisation d'une étude de programmation pour le déplacement du centre social du Polygône à LORIENT* *MOA : VILLE DE LORIENT* ***Juillet 2025 :*** *Signature du contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les études et la programmation de l'extension de la maison des associations quartier Bois du Château à LORIENT* *MOA : VILLE DE LORIENT* ***Septembre 2025 :*** *Notification du marché de maîtrise d'œuvre et démarrage des études pour la restructuration du Collège Henri Wallon à LANESTER* *MOA : Département du Morbihan* ***Novembre 2025 :*** *Signature du contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les études et la construction de la micro ferme urbaine – quartier Bois du Château à LORIENT* *MOA : VILLE DE LORIENT* ***Perspectives de développement :*** - *Etude de programmation pour la réalisation d'une plateforme technique à BRECH* *MOA : AQTA* - *Etude prospective parcs d'activités* *MOA : ARC SUD BRETAGNE* - *Assistance pour le suivi des études et travaux relatif au CMS de LA GACILLY* *MOA : Département du Morbihan* - *Etude patrimoniale des logements de fonction, propriété du Département* - *MOA : Département du Morbihan*

II/ Etat des relations avec la collectivité territoriale

Concours financiers	**Objet**	**Montant**
Contrats	NEANT	
Apports en compte courant d'associés	NEANT	
Garanties d'emprunt	NEANT	
Autres concours financiers	NEANT	

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20261103-DELIB_133_2026-DE

III/ Modification des statuts depuis 5 ans le cas échéant

Années	Objet
2024	Modification de l'article 7 relatif à l'augmentation du capital passant de 225 000 € à 270 000 € divisé de 2 250 actions en 2 700 actions. Modification de l'article 13 relatif à la composition du Conseil d'Administration passant de 15 sièges à 18 sièges attribués aux collectivités territoriales actionnaires.

IV/ Evolution de l'actionnariat depuis 5 ans le cas échéant

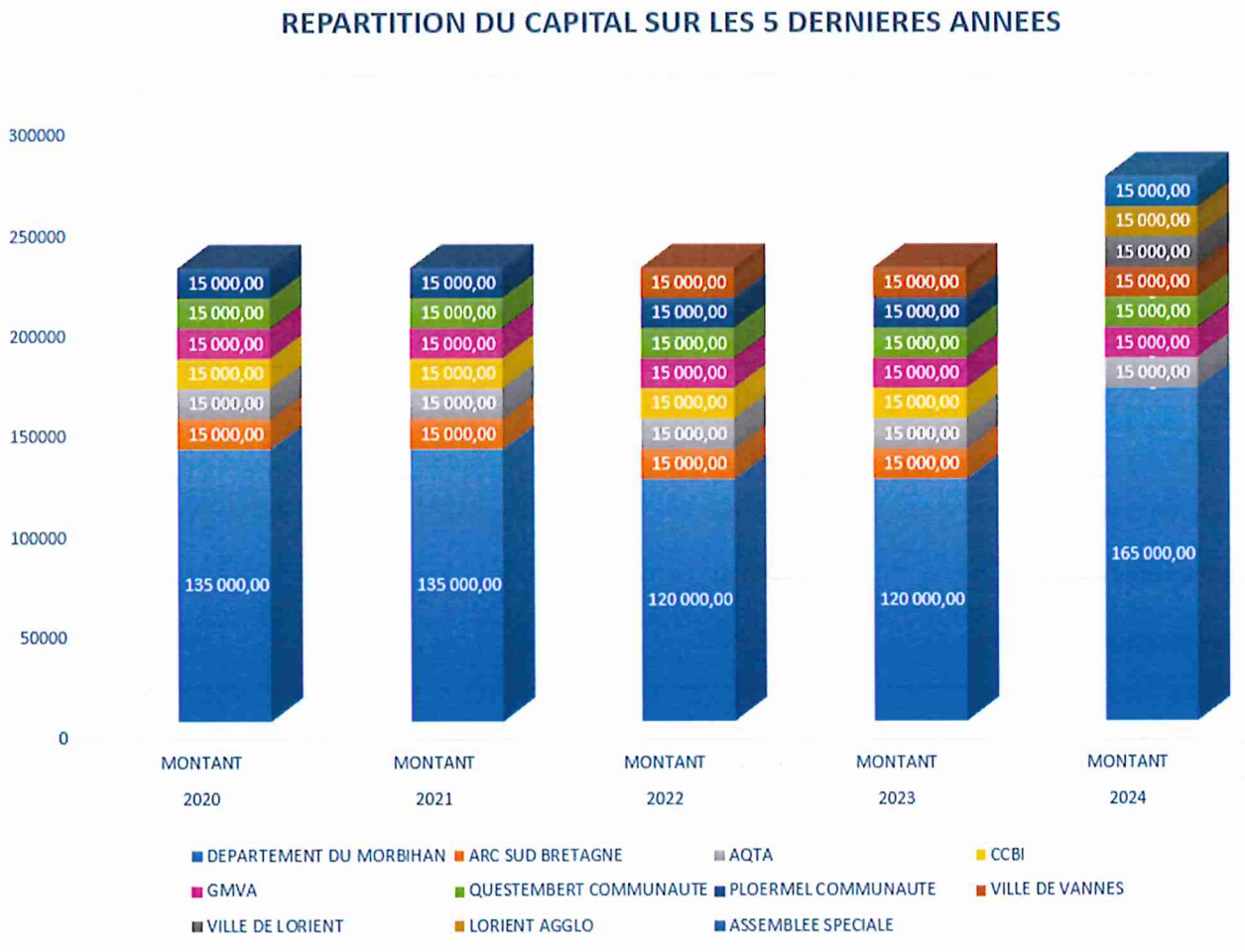
A. GENESE DU CAPITAL

Apport : 225 000 € correspondant à 2 250 actions de numéraire d'une valeur nominale de 100 € chacune, souscrites et intégralement libérées, ainsi qu'il résulte d'un certificat établi en date du 20/01/2014 par le Crédit Agricole du Morbihan de Vannes, dépositaire des fonds, auquel est demeuré annexée la liste des souscripteurs avec indication, pour chacun d'eux, des sommes versées, à savoir :

- Département du Morbihan : 210 000 €
- Arc Sud Bretagne : 15 000 €

Capital détenu exclusivement par les Collectivités Territoriales

B. EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT



Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20261103-DELIB_133_2026-DE

La SPL EQUIPEMENTS DU MORBIHAN a connu une augmentation de capital social en 2024.

En effet, après une augmentation de capital passant de 225 000,00 € à 270 000,00 € constaté par le Conseil d'Administration du 05/12/2024, la Ville de LORIENT et LORIENT AGGLOMERATION sont entrés au capital de la SPL EQUIPEMENTS DU MORBIHAN en souscrivant 150 actions chacune. En parallèle, le Département du Morbihan a souhaité souscrire 150 actions nouvelles. Enfin, l'Assemblée Spéciale, regroupant ARC SUD BRETAGNE, la Communauté de Communes de Belle Ile en Mer et PLOERMEL COMMUNAUTE a été créée. Cette assemblée détient 150 actions (1 siège) avec 50 actions pour chaque collectivité membre. La nouvelle répartition du capital est détaillée en page 3 du présent document.

V/ Etat de l'ensemble des participations de la société, directes ou indirectes, au capital d'autres sociétés ou GIE, au 31/12/2025

Sociétés ou GIE	Domaine d'activité et nom du représentant de la collectivité	Motif	Montant	%
	NC			

VI/ Description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique, et conjoncturel

Libellé du risque	Classification du risque	Traitement réalisé ou envisagé
Néant, aucun risque car la SPL n'exécute pas d'activités commerciales, uniquement des études et des mandats 100% financés par ses clients actionnaires.		

VII/ Etat des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mis en œuvre par la société, dont celles mise en œuvre dans le cadre du 3° de l'article 3 de la loi n°2016-1691

Procédure de prévention	Traitement réalisé ou envisagé

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20261103-DELIB_133_2026-DE

VIII/ Contrôles éventuels dont la société fait l'objet

Date	Organismes de contrôle	Sujets traités
Exercice 2017	URSSAF	Application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et de garantie des salaires « AGS »

IX/ Modalités de contrôle analogue pour les sociétés publiques locales 2025 hors gouvernance

Le Conseil d'administration du 22/09/2021 a nommé un comité technique qui permet de renforcer le contrôle des collectivités et d'améliorer les règles de bonne gouvernance de la société. Il a pour objet, en appui à la Direction générale, de préparer les réunions du Conseil d'Administration et de formuler des avis. Plus particulièrement, le comité technique est chargé de l'examen des projets des Collectivités actionnaires ainsi que du contrôle de la conformité de l'exécution des contrats confiés par ces dernières à la SPL EQUIPEMENTS DU MORBIHAN.

En 2024, le comité technique ne s'est pas réuni.

X/ Bilan de la gouvernance des élus pour l'année 2025

ADMINISTRATEURS	INSTANCES DE GOUVERNANCE			Taux de présence des représentants
	CA		**AG**	
	06/05/2025	19/11/2025	19/06/2025	
Noël PAUL	X	X	X	100 %

Date	Décisions stratégiques de la société	Position prises par ces représentants sur les décisions stratégiques	Position suivie par les instances de la société ? Oui/Non
	NEANT		

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20261103-DELIB_133_2026-DE

XI/ Eléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité, ainsi qu'aux mandataires sociaux

Représentants de la collectivité ou mandataires sociaux	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature
Denis BERTHOLOM, Président Directeur Général	513,40 € brut mensuel	/	/

XII - XIII et XIV/ Situation financière de la société

Le compte de résultat fait apparaitre un résultat net pour l'année 2025 de 1 613 € présenté au Conseil d'Administration du 19 novembre 2025. Le document est joint en page 10 du présent document.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20261103-DELIB_133_2026-DE

SPL Equipements du MORBIHAN

COMPTE DE RESULTAT

	2022	2023	2024	2025		2026
COMPTE DE RESULTAT	Résultat global au 31/12/2022	Résultat global au 31/12/2023	Résultat global au 31/12/2024	Budget initial	Budget révisé au 19/11/25	Budget 2026
PRODUITS DE L'EXERCICE	**235 022**	**225 021**	**127 489**	**205 000**	**247 000**	**280 000**
PRODUCTION VENDUE	235 019	225 015	127 486	205 000	247 000	280 000
- rémunération sur autres contrats	54 833	33 939	27 100		37 000	20 000
- rémunération sur mandats	180 186	191 076	100 386	205 000	210 000	260 000
PRODUITS DE GESTION DIVERS	3	6	3			
CHARGES D'EXPLOITATION	**233 737**	**254 255**	**156 851**	**217 850**	**269 850**	**292 650**
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	224 917	245 603	148 336	208 600	259 900	274 900
Autres achats	287	42	371	400	-	-
Achats de consommables (606)	*287*	*42*	*371*	*400*	*400*	*400*
Services extérieurs	9 914	8 500	6 458	12 800	9 400	11 900
Sous traitance	*446*	*517*	*607*	*600*	*700*	*700*
Entretien et réparations (6150,6155,6156)		*350*	*230*	*200*	*200*	*200*
Assurances (616)	*9 466*	*7 633*	*5 621*	*12 000*	*8 500*	*11 000*
Autres services extérieurs	214 716	237 061	141 507	195 400	250 100	262 600
dont Personnel détaché et Intérimaire	*200 073*	*224 741*	*120 113*	*178 500*	*232 500*	*245 500*
Honoraires (6226)	*6 255*	*7 338*	*17 497*	*10 000*	*10 000*	*10 000*
Frais d'actes (6227)	*405*	*454*	*47*	*100*	*100*	*100*
Divers	*135*	*26*	*301*	*200*	*200*	*200*
Frais de publicité (623)	*50*	*128*	-	-	*700*	*200*
Frais postaux et télécommunications (626)				*1 600*	*1 600*	*1 600*
Services bancaires (627)		*4 375*	*3 549*	*5 000*	*5 000*	*5 000*
Cotisations et divers (6281)	*7 797*		-		-	-
IMPOTS ET TAXES	1 197	952	775	750	750	750
FRAIS DE PERSONNEL	7 621	7 700	7 740	8 500	9 200	17 000
AUTRES CHARGES	2	0	-		-	
RESULTAT EXPLOITATION	**1 285**	**(29 234)**	**(29 362)**	**(12 850)**	**(22 850)**	**(12 650)**
PRODUITS FINANCIERS	871	31 581	31 394	15 000	25 000	15 000
FRAIS FINANCIERS						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**2 156**	**2 347**	**2 032**	**2 150**	**2 150**	**2 350**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			0			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			-			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-			
RESULTAT COMPTABLE AVANT IMPOTS	**2 156**	**2 347**	**2 032**	**2 150**	**2 150**	**2 350**
IMPOTS SUR LES SOCIETES	539	587	508	538	538	588
RESULTAT NET COMPTABLE	**1 617**	**1 760**	**1 524**	**1 613**	**1 613**	**1 763**

Fait à VANNES, le 28/09/2026

Denis BERTHOLOM
Président Directeur Général
SPL EQUIPEMENTS DU MORBIHAN